

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DASES 199 Signature de la Charte Ville Aidante Alzheimer et approbation du projet de réponse à l'appel à projets Fonds de dotation Paris 2024.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la Charte Ville Aidante Alzheimer en annexe 1 à la présente délibération ;

Vu l'appel à projets pour le fonds de dotation Paris 2024, en annexe 2 ;

Vu le projet proposé par le Consortium France Alzheimer, la Fédération Française de Tennis de Table, et la Ville de Paris, en annexe 3 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris, lui propose la signature de la Charte Ville Aidante Alzheimer et approbation du projet de réponse à l'appel à projets Fonds de dotation Paris 2024.

Sur le rapport présenté par Madame Véronique LEVIEUX, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1^{er} : La Maire de Paris, est autorisée à signer la Charte Ville Aidante Alzheimer, jointe en annexe.

Article 2 : approuve le projet global en réponse à l'appel à projets du Fonds de dotation Paris 2024, joint en annexe.

Article 3 : désigne France Alzheimer comme mandataire principal du consortium réunissant France Alzheimer, la Fédération Française de Tennis de Table (FFTT) et la Ville de Paris, et formé pour répondre à l'appel à projets du Fonds de dotation Paris 2024.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO